

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 26 février 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : 0

Public : 5 personnes

Début de la réunion : 20h00

Fin de la réunion : 22h00

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote :

Abstention : Claude Trincat

Contre : Patrick Beaufiles

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 26 janvier 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Achat parcelle A239
- 2 – Autorisation pour défense en justice et signature convention honoraires
- 3 – Autorisation Maire signature tous devis de travaux sur projet adduction eau potable Ruthières
- 4 – Autorisation signature devis travaux Reymondins
- 5 – Convention Groupement de chasseurs (mise à disposition locaux)
- 6 – Demande subventions travaux bergerie Chaumailloux
- 7 – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Divers

1 – Achat parcelle A239

Dossier suivi par Daniel Martin

Parcelle A 239 à Monsieur Tiret pour un montant de 200 €.

Parcelle située sur le plateau du Vercors.

Les frais de notaire sont à charge de la commune

Contre : Claude Trincat

Délibération adoptée à la majorité pour la signature de l'acte et du règlement.

2 – Autorisation pour défense en justice et signature convention honoraires

Dossier suivi par Eric Vallier

François Sroczyński demande la parole avant la prise de délibération.

« Claude,

Je ne suis mandaté par personne, ce que je vais te dire est de mon initiative, de ma responsabilité.

Tu as déposé une requête au tribunal administratif pour contester la délibération accordant une prime aux employés municipaux parce qu'elle est à effet rétroactif de trois semaines.

Après quatre années passées au conseil nous avons tous expérimenté la charge d'engagement, de travail, d'investissement, de tracas et de tension que comporte l'accomplissement de nos mandats avec nos convergences et nos différences. Pour ceux d'entre nous qui sont encore au travail la charge est encore plus lourde.

Nos compétences en matière municipale s'acquièrent souvent au fil de la gestion quotidienne et des expériences inhérentes aux dossiers municipaux. Il nous arrive de faire des erreurs sur des choix sincères et sans arrières pensées.

Tu as décidé seul de déposer cette requête.

Je voulais te dire, très sincèrement, que la gestion de cette nouvelle affaire nous surcharge inutilement. La procédure que tu as engagée nous contraint à nous investir encore plus qu'à l'ordinaire car elle est longue, complexe et de plus coûteuse pour la collectivité.

Je veux te dire qu'il m'est très difficile de supporter ces complications, ce gaspillage de temps et d'énergie que cela induit. Si je comprends qu'elle puisse n'être justifiée que par une question de forme minimale j'affirme que sur le fond il n'y a aucune malversation, aucune tricherie ; pour autant elle embrouille les échanges au sein du conseil.

Sur le fond cela ne change en rien à la décision prise : la prime est justifiée, juste et sera maintenue. La délibération du conseil a été prise il y a cinq mois, les primes ont été versées. Une des conséquences de ton acte pourrait éventuellement nous amener à demander aux employés de reverser les primes reçues !! C'est impensable..... Nous ne le ferons pas.

Alors comment sortir de cette situation afin de rester centré sur les projets et travaux essentiels ?

De toutes les voies aujourd'hui envisagées, pour traiter au mieux cet encombrant et particulier problème il y en a une qui est simple et facile.

Elle t'appartient.

Nous nous sommes expliqués sur la question de forme alors je te demande de retirer ta requête »

Claude Trincat n'ayant pas prévu de retirer sa requête, M. le Maire lui demande de sortir de la salle de conseil pendant la délibération.

Initialement, il était prévu de faire un Conseil municipal exceptionnel le vendredi suivant sur le sujet, mais ce jour, des éléments complémentaires de Me Py (avocat conseil de la commune) et Mme Gagnière (juriste de l'AMI, Association des Maires d'Isère) ont fortement conforté M. le Maire à prendre un avocat pour préparer le mémoire et la défense nécessaire de la mairie en justice.

Un débat s'ensuit. Résumé.

Ce n'est pas une erreur des salariés, la demande de remboursement des primes ne devrait pas être faite.

Défendre un dossier, autour de la table, personne n'est en capacité de le faire. D'où l'engagement d'un avocat (coût minimum 2 000 €).

Vote de 8 voix (Claude Trincat étant sorti)

Abstention : Jean-Noël Bouvier, Daniel Martin

Contre : Patrick Beaufiles

Délibération adoptée à la majorité pour que M. le Maire signe la convention d'honoraires avec l'avocat et autorise et désigne Me Py (sarl Py Conseil) à représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

Claude Trincat revient en séance.

3 – Autorisation Maire signature tous devis de travaux sur projet adduction eau potable Ruthières

Dossier suivi par Daniel Martin

Projet de travaux de la traversée de « la Donnière » au niveau de la passerelle à Ruthières.
Un premier devis d'environ 9 900 € est présenté, mais d'autres vont arriver,
Tous les devis sont présentés en réunion de travail.

Contre : Claude Trincat

Délibération adoptée à la majorité pour signature des devis de ce projet

4 – Autorisation signature devis travaux Reymondins

Dossier suivi par Daniel Martin

Des travaux sont prévus pour le pont des Reymondins, du curage du ruisseau, ainsi que la réouverture du chemin de La Clavelière.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature des devis

5 – Convention Groupement de chasseurs (mise à disposition locaux)

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

La convention entre le groupement des équipes 5, 6,7 et 8 de l'ACCA et la commune, travaillée en réunion entre tous les élus, est présentée.

Objet : mise à disposition au groupement du local du bâtiment multi activités de Richardière, « salle du foyer de fond ».

La convention est consultable en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature de la convention

6 – Demande subventions travaux bergerie Chaumailoux

Dossier suivi par Daniel Martin

Le bâtiment appartient à la commune. Toute demande de subvention concernant ce bâtiment incombe à la commune.

Des travaux d'isolation sont à faire (intérieur, toit et mur), ainsi qu'une mise aux normes incendie.

Montant présenté : 36 467,38 € HT

Une demande de subvention va être faite par la commune, le solde sera pris en charge par l'association des SMA (y compris la soultte de la TVA)

Contre : Claude Trincat

Délibération adoptée à la majorité pour la demande de subvention

7 – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

M. le Maire expose : dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgété en 2023 – dépenses d'investissement : 152 602 €

(hors remboursement d'emprunts)

38 150,50 € représentant 25 %

La délibération porte sur les dépenses d'investissement concernant l'achat de terrain de M. Bonnet, non budgétisé en 2023 pour un montant de 9 900 €.

Contre : Claude Trincat

Délibération adoptée à la majorité autorisant M. le Maire à effectuer les dépenses d'investissement du terrain

*

Actions avec les habitants

Dossier suivi par François Sroczyński

La commission consultative prend de l'ampleur, près de 30 personnes y participent

Mobilité : le co-voiturage

Le sondage consultatif au porte à porte à très bien fonctionné.

Tous les hameaux ont été visités par des petites équipes. Un certain nombre de maisons sont vides en cette période mais plus de 100 fiches sont remplies.

L'accueil a été très bon, la participation aux réponses constructives et instructives quant à la vie au village. En effet au-delà de l'objet même de ces rencontres la question de l'isolement et de l'entre-aide a souvent été évoquée. Ce sondage met en évidence les éléments nous permettant de poursuivre l'objectif d'un co-voiturage organisé en concertation avec d'autres villages du Trièves. Dans ce sens la commission a rencontré le groupe mobilité de Mens le 29/02 et le groupe mobilité de Tréminis sera reçu à la prochaine réunion, pour un échange de bonne idée et faire réseau. La suite est :

- restitution du sondage consultatif sur le co-voiturage
- calendrier de mise en action du co-voiturage organisé à Chichilianne
- choix du système d'échange d'information opérationnel
- communication aux habitants

ABC

La convention avec le PNRV ayant été signée, un groupe de pilotage, issu de la commission, est constitué pour les trois années de l'ABC.

Le 11 mars, en visio avec le PNRV, une préparation du groupe est prévue.

Ce groupe de pilotage aura, dans un premier temps, à organiser avec le PNRV une réunion publique de présentation de l'ABC. Le PNRV prenant en charge la conception de l'information. Les dépenses de la commune pour l'ABC sont prises sur la dotation de 6 322 € de l'OFB (Office français de la Biodiversité) que nous avons déjà perçue.

Lagunage (bathymétrie : mesure des profondeurs)

Dossier suivi par Daniel Martin

Rappel : « Constats : entre 15 et 40 cm de boue dans le bassin, selon l'endroit. »

Les prélèvements analysés sont corrects.

Bassin amont : 2 230 m³

Bassin aval : 5 090 m³

Soit 60m³ / ha

Boue humide.

Pour l'épandage, toujours en cours de recherche de propriétaires en non bio pouvant recevoir les boues

Création d'une piste forestière

Dossier suivi par Daniel Martin

Afin que des tracteurs puissent passer, une piste est nécessaire, ainsi que pour les grumiers.

Coût : environ 130 000 €, 80% subvention, 20% commune (et 75% des 20% à la commune et 25% des 20% à charge des propriétaires des parcelles).

Escalade

Dossier suivi par Franck Beaume

Une remise aux normes officielle est nécessaire pour les lieux d'escalade sur la commune (sur terrain communal et / ou privés).

Financier : département ou CCT.

Une convention est également à mettre en place avec les propriétaires privés afin de dégager toute responsabilité du maire.

3 lieux : Pierres aux Corneilles, aux Renard, et Borgne.

Four à chaux de la Pierre Borgne

Remarque de Eric Vallier

Jean-Louis Hamel peut nous faire passer des informations sur ce four.

On est preneur.

Chemin rebouché à Donnière

Remarque de Claude Trincat

Dans le cadre des travaux, le chemin est de nouveau bouché. Il est prévu que cela soit remis en état à la fin des travaux.

Paroisse Eglise

Suite au courrier reçu en mairie :

- Divers travaux sont à réaliser : le tableau d'affichage sous le porche, la marche mal éclairée, le plancher de l'autel à réparer, le bas de la porte est en mauvais état
Il va être demandé aux employés communaux de faire un état des lieux pour réparation
- Chemin de croix : 14 pièces sont stockées à l'étage, il est demandé la possibilité de les remettre en « exposition », mais il faut faire un état pour une restauration. Les 14 pièces seront à descendre.

Eau potable Donnière

Dossier suivi par Daniel Martin

L'eau de certaines résidences présentes des aspects plus ou moins trouble (turbidité).

Après analyses, l'eau est potable.

Dossier en cours pour rendre l'eau transparente.

Décorations de Noël

Dossier suivi par Jean-Noël

Un devis de 1 500 € est présenté pour un luminaire et une guirlande en cascade pour le sapin et les décorations de rue.

(Faire une demande de devis pour une deuxième).

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le lundi 25 mars 2024 à 20h00 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et François Sroczynski

Validé au Conseil municipal du 25 mars 2024